



Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 25  
Date de la convocation : 9 octobre 2012

N° 12.10.16.06

L'an deux mille douze et le seize du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme ROMÉRO  
Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY  
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme PLAYS  
M. LE NGUYEN en faveur de M. MUNOZ  
M. FÉVRIER en faveur DE M. BOUSQUEL

**ABSENTS** : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL

### **EXERCICE FINANCIER 2012 – BUDGET ANNEXE PETIT PRINCE- DM2**

#### **Rapporteur : M. OUSSET**

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises dans le tableau ci-dessous

#### **DEPENSES de FONCTIONNEMENT : 158 089 €**

64111 – Personnel titulaire – Rémunération Principale : + 95 000 €

66112 – ICNE : + 61 589 €

6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations : + 1 500 €

#### **RECETTES de FONCTIONNEMENT : 158 089 €**

74741 – Participation des Communes : + 158 089 €

#### **DEPENSES d'INVESTISSEMENT : 1 500 €**

DNA/ 1641- Capital des emprunts : + 1 500 €

011/ 2188- Autres immos : + 4000 €

013/ 2051-Concessions : + 1417 €

013/ 2188- Autres immos corp. : - 5 417 €

**RECETTES d'INVESTISSEMENT: 1 500 €**

DNA/28184 – Amortissements immos. : + 1 500 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 19.10.2012  
et publication  
le 19.10.2012